

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COMMUNE DE VERSOIX

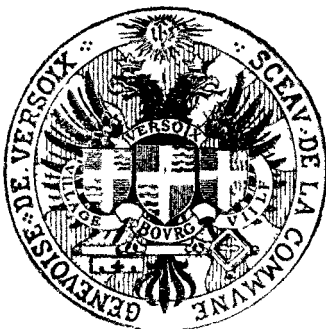
COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

DE L'EXERCICE 1931

présenté au Conseil municipal le 19 avril 1932

par

M. Charles RAMSEYER, Maire



GENÈVE

IMPRIMERIE GEORGES GENEUX

1932

Renseignements utiles

Toute communication, demande ou plainte doit être adressée **par écrit** au Maire.

Le Maire reçoit en Mairie sur **rendez-vous**.

SECRETARIAT

Le Bureau de l'état-civil est ouvert tous les jours de 11^h à 12^h à midi.

Le Secrétaire se trouve à la Mairie, tous les jours, de 14 heures à 19 heures.

Compte de chèques postaux : I. 2827.

Téléphone : N° 85.025

ÉTAT CIVIL

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat-civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi de 11 h. à midi ou de 16 à 17 heures. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il est exigé une finance de 5 francs.

SERVICE INCENDIE

En cas d'alerte, téléphoner à M. le capitaine Wicht, N° 85.128, ou au poste de gendarmerie, N° 85.021.

INSPECTEUR DE BÉTAIL

M. René BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant : M. MARTIN, Emile, domicilié à Villars.

VOIRIE

L'enlèvement des immondices est assuré dans un périmètre compris entre le lac, la route de Lausanne, entre les deux frontières, le chemin de la Scie, le chemin des Colombières, la route de St-Loup, le chemin de dessous St-Loup, le chemin Louis Degallier jusqu'au chemin de Ravoux, le chemin de Ravoux, l'avenue de Mont-fleuri et la frontière vaudoise en Braille, ainsi que le Vieux-Port. Le camion passe dès 7 h. du matin, du 1^{er} avril au 30 septembre ; dès 8 h. du matin, du 1^{er} octobre au 31 mars, les **mercredis et samedis**,

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi, dans le même périmètre.

(Voir suite page 20)

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COMMUNE DE VERSOIX

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

DE L'EXERCICE 1931

présenté au Conseil municipal le 19 avril 1932

par

M. Charles RAMSEYER, Maire



GENÈVE

IMPRIMERIE GEORGES GENEUX

1932

ÉLECTIONS MUNICIPALES

des 30 et 31 mai 1932

MUNDINGER Charles	193 voix	Radical	Entré en 1926	T
DUTOIT Hermann	189	»	» 1914 et	1922 F
RAMSEYER Charles	187	»	»	1922 F
VOELKI Albert	185	»	»	1927 F
BERGER Francis	182	»	»	1932 E
ROESS Albert	181	»	»	1922 T
WURST Armand	153	» Socialiste	»	1922 F
WURST Louis	143	»	»	1927 T
WIDMER Emile	133	»	»	1922 F
BONER Albert	133	»	»	1931 T
FATIO Alfred	130	»	»	1931 T
CARTIER Auguste	87	» Chrétien-social	»	1931 T
DIETRICH Joseph	89	»	»	1931 F
PICCOT Eugène	85	»	»	1926 F
FERRIER Jean	65	» Démocrate	»	1922 F

Ensuite de leur élection comme maire et adjoints, les 14 et 15 juin, MM. Ramseyer, maire, Mundingher et Berger, adjoints, ont renoncé à leur mandat de conseillers municipaux; ils ont été remplacé par MM. :

BACHER Rodolphe	180 voix	
SCHAERER Ernest	176	»
GENOUD Alfred	173	» de la liste radicale

Répartition des fonctions

M. RAMSEYER, maire : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Etat-civil, Service du feu, Cimetière, Bien-faisance.

M. MUNDINGER, Routes, Bâtiments, Voirie.

M. BERGER, adjoint : Police et suppléance de l'Etat-Civil.

M. DUTOIT, conseiller : Suppléance de l'Etat-civil.

Recensement cantonal

Ménages	599	Genevois	662	Protestants	1257
Hommes	1040	Confédérés	1099	Catholiques	977
Femmes	1243	Etrangers	522	Divers	49
Total	2283	Total	2283	Total	2283

Augmentation de la population en 1931 : 75 habitants.

Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

Nature des Recettes	Recettes effectuées
9. 1/3 finance de naturalisation à verser au Fonds communal de bienfaisance	Fr. 250.—
10. Part de la Commune dans la répartition de la taxe sur les Compagnies d'assurance	» 949.95
11. 50% de la finance sur les permissions spéciales pour cafés	» 263.50
13. Produit taxe professionnelle fixe	» 5,148.60
14. Centimes additionnels	» 47,356.80
15. Répartition annuelle de la Caisse Hypothécaire	» 4,251.—
16. Produits des locations des emplacements, bâtiments	» 12,734.70
17. Produit des acensements des fonds communaux	
20. Amendes perçues par la Mairie	» 553.90
21. Produit des concessions au Cimetière	» 2,200.—
22. Recettes éventuelles	» 936.—
23. <i>Produit de l'Etat-civil</i>	» 259.20
25. Allocation de l'Etat pour entretien des routes communales de 1re classe	» 1,337.85
26. Remboursement de l'Etat pour éclairage de Sauvonnier	» 63.30
27. Ecolage part Etat pour Chavannes	» 100.—
28. Produit des fontaines du Canal	» 2,880.—
29. Vente de bois	» 185.—
30. Service des inhumations	» 1,239.—
31. Boni sur consommation du gaz	» 4,540.—
Allocation pour construction classes primaires	» 4,000.—
Assurance scolaire	» 52.—
Total des Recettes	Fr. 82,262.15

Total des Recettes	Fr. 82,262.15
Total des Dépenses	» 74,562.90
Excédent des Recettes	Fr. 7,699.25

de la Commune de Versoix pour 1931

DÉPENSES

Nature des Dépenses	Dépenses effectuées
2. Contribution foncière des biens communaux	Fr. 76.50
3. Assurance des bâtiments communaux contre l'incendie	» 118.15
4. Frais de Bureau	» 701.50
5. Traitement du Secrétaire de la Mairie	» 2,500.—
6. Registres, formules, imprimés fournis par le Département de l'Intérieur	» 25.—
7. Frais de reliure	» 12.60
8. Frais d'affichage	» 10.—
9. Indemnité à l'inspecteur du bétail, part à la Commune	» 105.—
10. Frais de régie du Cimetière	» 1,525.30
11. Entretien des fontaines, puits et pompes	» 1,298.05
12. Secours contre l'incendie	» 2,007.25
13. Réparation et entretien des chemins communaux	» 35,578.80
14. Fermage de la voirie	» 1,925.—
15. Fourniture d'eau	» 1,456.10
16. Eclairage des routes et chemins	» 1,393.—
17. Entretien des bâtiments communaux	» 2,185.75
18. Chauffage des bâtiments	» 3,405.20
20. Entretien et renouvellement du mobilier scolaire	» 337.55
21. Traitements des concierges des Ecoles et Mairie	» 1,920.—
22. Part de la Commune pour Ecoles secondaires	» 746.—
24. Entretien et renouvellement de la Bibliothèque	» 250.—
25. Fête des Ecoles	» 1,014.80
29. Abonnement au téléphone	» 256.75
30. Amortissement de la dette communale	» 2,313.20
33. Dépenses imprévues	» 626.15
34. Part de la Commune dans le traitement du Garde	» 500.—
35. Versement au Fonds communal de bienfaisance, produit des naturalisations	» 250.—
40. Frais d'Etat civil	» 36.25
41. Assurance scolaire	» 186.90
42. Traitement des employés	» 7,435.—
43. Assurances diverses	» 489.05
44. Ecolage à la Commune de Chavannes	» 800.—
48. Indemnité au Garde pour vélo	» 180.—
46. Allocations	» 2,314.—
49. Eclairage des bâtiments communaux	» 583.20
Total des Dépenses	74,562.90

Allocations en 1931

Société des Bains	Fr. 500.—
Société féd. de Gymnastique	» 300.—
Union Instrumentale	» 500.—
Compagnie des Pompiers	» 400.—
Société de Sauvetage	» 100.—
Société de Football	» 150.—
Sage-femme	» 250.—
Total	Fr. 2200.—

Compte de Dépôt à la Caisse de l'Etat

Solde au 31 décembre 1930	Fr. 6,855.20
Boni de l'exercice 1930	» 10,161.90
Intérêts 4 %	» 477.45
Solde au 31 déc. 1931	Fr. 17,494.55

Fonds de Bienfaisance

Solde au 31 décembre 1930	Fr. 136.50
Tronc, moitié du produit	» 70.—
Don de M. Meyer, New-York	» 100.—
Don de M ^{me} Fourcy	» 500.—
Drap mortuaire	» 9.—
Produit des naturalisations (1/3)	» 250.—
Livret d'épargne	» 6,907.15
Intérêts au 31 décembre 1931	» 276.30
Secours divers	Fr. 418.25
Solde en caisse	» 647.25
Solde du Livret	» 7,183.45
Fr. 8,248.95	Fr. 8,248.95

Fonds de Courses scolaires

Solde au 31 déc. 1930 et dépôt	Fr. 7,183.90
Intérêts	» 240.25
Don de M. Goldinger	» 20.—
Prélevé pour courses	Fr. 250.—
Solde en caisse et dépôt	» 6,194.15
Fr. 6,444.15	Fr. 6,444.15

Fonds du Cimetière

Solde du carnet au 31 déc. 1930	Fr. 6,457.65
Intérêt au 31 décembre 1931	» 183.95
Prélevé pour achat parcelle	
Estier	Fr. 4,260.—
Solde	» 2,381.60
Fr. 6,641.60	Fr. 6,641.60

Compte rendu administratif et financier de l'Exercice 1931

• MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

L'examen du compte communal nous suggère les réflexions suivantes :

Le budget de 1931 prévoyait aux recettes . Fr. 74,797.85
aux dépenses . > 74,104.55

Vous avez, au cours de l'année, voté des crédits supplémentaires pour une somme de Fr. 3,500.—

En définitive les recettes se sont élevées à Fr. 82,262.—

Les dépenses à > 74,562.90

Laissant un boni Fr. 7,699.25

L'augmentation des recettes est due à une plus-value sur les postes suivants :

14. Centimes additionnels Fr. 6,350.—

21. Concessions au cimetière » 1,700.—

28. Fontaines du canal » 700 —

31. Boni sur consommation du gaz » 1,500.—

Il a d'autre part été enregistré des diminutions sur les articles suivants :

16. Produit des locations Fr. 300.—

20. Produit des amendes » 500.—

22. Recettes éventuelles » 600 —

La redevance de 2500 francs payée par les Services Industriels pour le réseau électrique ne figure pas au budget, comme nous l'avions prévu. Elle vient en amortissement de la dette communale à la Ville de Genève et ne figure de ce fait pas non plus aux dépenses.

Nous avons respecté pour les dépenses les chiffres prévus au budget. Les impôts ont rapporté un peu plus que nous comptions, bien que le reliquat annuel s'accroisse, autant pour la taxe professionnelle qu'en ce qui concerne les centimes additionnels.

Un centime rapporte actuellement 2700 francs environ. Mais nous sommes moins optimiste pour le rendement de l'impôt de l'année courante. Les valeurs ont sensiblement baissé et il nous faut prévoir un déchet considérable sur le poste « centimes additionnels ».

Le Conseil municipal nommé au mois de mai dernier a été réuni 8 fois pendant l'exercice. Il est composé de la plupart des conseillers anciens, à l'exception de :

MM. BORDIER Pierre
BORNET François
MACHERET François
RATTON Marc

qui ne se sont pas représentés à l'élection. Nous leur adressons ici nos remerciements chaleureux pour leur dévouement à notre Commune. Le maire et les deux adjoints ont également renoncé à leur mandat de Conseillers municipaux.

Les nouveaux conseillers se sont mis gaiement à leur tâche. Notre petit parlement est bien vivant et nos séances offrent toujours de l'intérêt. Un excellent esprit règne dans les discussions qui n'aboutissent pas toujours aussi vite qu'on le désirerait à un résultat. Nous sommes souvent arrêtés par la question financière ou par des freins administratifs. Il semble que certains projets dont on discute depuis longtemps devraient être réalisés.

Si le problème des égoûts, l'élargissement de la route de Lausanne, la création de la route cantonale du quai en sont au même point que l'an dernier, la faute ne peut pas être imputée au Conseil municipal, ni à la Mairie.

Les travaux budgétés en 1931 et 1932 ont été heureusement réalisés. Le programme de réfection des routes en particulier, est en bonne voie. Nous procédons par étapes, sans nous dissimuler que nous avons dans ce domaine encore un vaste champ d'activité.

Tous les chemins non goudronnés doivent être refaits ; dans un programme qui vous a été présenté par l'administration, vous avez choisi les travaux les plus urgents, laissant aux exercices prochains l'exécution de ce qui pouvait attendre.

Chemins communaux

Le Conseil avait projeté pour l'exercice 1931 la réfection complète des artères suivantes :

1. Chemin des Graviers (du chemin de Fleur d'eau au Vieux Port.
2. Contour du Chemin I. Machard.
3. Contour du Chemin de Montfleuri.
4. Chemin César Courvoisier (de la Chocolaterie au Château).
5. Route de Richelien (du Café Guzzuni au contour du Petit St-Loup).
6. Pont en béton armé, sur le Canal, à Montfleuri.
7. Pose de tuyaux cylindriques de 1 m. de diamètre dans le ravin du déchargeoir, au Fer à cheval.

Ces deux derniers travaux avec le concours financier de l'Etat pour le 50⁰/₀.

Les travaux de réfection des routes consistaient en décapage, macadamisage, sablage, roulage et goudronnage.

Les prix payés les années précédentes aux maisons adjudicataires étant assez élevés, la Mairie a décidé d'exécuter ces travaux en employant la main-d'oeuvre des chômeurs et en s'approvisionnant complètement dans les gravières de Versoix.

<i>Chemin des Graviers</i>	940 m ²
<i>Contour du Chemin Isaac Machard</i>	174 »
<i>Route César Courvoisier</i>	700 »
<i>Route de Richelien.</i> La surface prévue était de 2700 m ² , nous avons exécuté tout le tronçon entre la Ferme de St-Loup et la rampe au bas de la propriété Guzzuni, soit 1875 m ² de plus que nous avons prévu	4573 »
Total	6387 m ²

Goudronnage

En première couche, soit: nettoyage de la chaussée, fourniture et épandage d'une couche de goudron distillé chauffé à 80° et d'une couche de gravillon concassé.

Chemin des Graviers, partie du bas	940 m ²
Contour Isaac Machard	174 »
Chemin sous St-Loup, dit Chemin Vert	1620 »
Route de Richelien	4573 »
Chemin César Courvoisier, de la Fabrique Favarger à la Poste	1999 »
Total.	9307 m ²

Premier goudronnage 9307 m² à fr. 0,54 = Fr. 5025.75

En deuxième couche, même travail.

Chemin des Gravier, partie du haut	660 m ²
Avenue Deshusses	1051 »
Chemin du Biolay, du Cimetière au Chemin Vert	1651 »
Route de Richelien, du Pont de la Versoix à la rampe, café Guzzini	1600 »
Rue des Moulins, du Pont des C. F. F. à la route cantonale	2646 »
Rue des Moulins, de la Poste au Pont des C. F. F.	602 »
Rampe Wartmann	745 »
Total	8965 m ²

Deuxième goudronnage: 8965 m² à 0.39 = fr. 3496.—

Total des goudronnages: fr. 8521.75.

Travaux de Chômage

Au mois d'octobre dernier, la Mairie recevait une lettre du Conseiller d'Etat chargé du Département des Travaux publics relative aux travaux de chômage avec un arrêté législatif du 24 octobre 1931, stipulant les normes en % accordées par le Canton et la Confédération. Nous avons de suite établi les devis des différents travaux à exécuter en hiver 1932 et après l'approbation des Commissions des Travaux et Finances, le Conseil municipal a ratifié le montant des forfaits

Après examen des différentes pièces formant notre réclamation au Département des Travaux publics, ce dernier nous confirmait son approbation en ces termes :

« Nous référant à votre demande du 14 novembre 1931, nous »
» avons l'honneur de vous informer que, sur notre proposition,
» après examen des devis que vous nous avez présentés, le
» Conseil d'Etat a, par arrêté du 5 février 1932, fixé comme
» suit le montant de la subvention cantonale pour travaux de
» chômage en vertu de l'arrêté législatif du 24 octobre 1931 :

» Montant des devis	Fr. 73,123.60
» Montant approximatif de la main-d'oeuvre chômeurs	» 24,374.—
» Allocation cantonale sur main-d'oeuvre chômeurs	» 7,312 —

» Nous avons adressé une demande à Berne pour l'obten-
» tion d'une allocation fédérale égale et vous ferons part,
» lorsque nous en serons nanti, de la décision qui sera prise à
» ce sujet. »

Les travaux suivants ont été de suite commencés et ils sont terminés maintenant. La Commune a employé comme main-d'oeuvre, de février à fin mai, 6 chômeurs, genevois et confédérés, mariés avec charge de famille.

<i>Chemin de Mont-Fleury</i> , du Pont des C.F.F. à la route cantonale de Sauverny. Elargissement et empiérement de la chaussée de chaque côté. Les travaux exécutés ont été supérieurs comme surface à ceux prévus	1480 m ²
<i>Chemin Isaac Machard</i> , du contour au chemin Argand	250 »
<i>Chemin de Richelien-St-Loup</i> , du Canal au devant de la Ferme Piccot	3600 »
Total	<u>5330 m²</u>

Bâtiments

L'effort fourni ces dernières années nous a permis de souffler un peu. La dépense pour ce poste n'en a pas moins dépassé 4000 francs. Les sommes dépensées se rapportent en particulier à la revision du toit de la Salle de Gymnastique et à divers travaux d'entretien dans les salles d'école et dans les appartements locatifs.

L'installation de l'éclairage électrique de la Salle de Gymnastique a été refaite. Nous en profitons pour demander aux Sociétés qui bénéficient du local, de tenir compte dans une plus large mesure des frais d'éclairage qui incombent à la Commune et de prendre plus de soin du matériel mis à leur disposition.

Le bâtiment de l'Ecole enfantine constitue un gros souci pour l'administration; il a fait à plusieurs reprises l'objet de réclamations du service médical des Ecoles Il mérite, à notre avis, d'être remplacé par une construction plus confortable. Le Département de l'Instruction publique que nous avons consulté nous a fait entendre que le moment était mal choisi pour demander le concours de l'Etat en vue d'une construction de cette importance. Il faut en conséquence attendre des jours meilleurs, mais nous ne perdons pas de vue cette étude.

Eclairage

Le service électrique a fait reviser le contrôle de la consommation de l'électricité dans les bâtiments de l'Ecole. Depuis 1896, la Commune était au bénéfice de l'éclairage gratuit pour un certain nombre de lampes, héritage de l'ancien réseau. La nouvelle convention a mis fin à ce privilège. C'est ainsi que les lampes de la Salle de Gymnastique, la lanterne à projection et l'éclairage du hangar des pompes se paient maintenant au tarif ordinaire.

L'éclairage public a été amélioré à l'avenue des Tilleuls (Avenue A. Lachenal). Des lampes centrales dans l'axe du chemin ont remplacé les appliques. A l'avenue du Mont-Blanc, la même opération a été effectuée au croisement du chemin du Lac et deux autres lampes ont été installées. Des difficultés budgétaires ne nous ont pas permis de donner satisfaction à des réclamations concernant d'autres chemins mal éclairés. Cela viendra.

Egoût du Biolay

Les pourparlers avec les propriétaires recourants et leurs mandataires n'ont pas abouti. Il a fallu en arriver à l'arbitrage prévu par la loi. La Commune a fait choix d'un arbitre en la personne de M. le juge Boleslas; les recourants ont désigné M. Brémond, ingénieur, et M. Cuénod a été nommé par les deux premiers en qualité de tiers arbitre.

Ce tribunal arbitral donnera incessamment sa sentence, sans appel.

Quel que soit le jugement qui sera rendu, nous serons heureux de voir le dénouement d'un conflit qui n'a que trop duré.

Canal

Deux nouvelles concessions de fontaines ont été accordées à MM. Simond frères et à M. Vienne, à Richelien. En revanche, le Conseil a accepté la résiliation de la concession de MM. Katzarkoff, inutilisée depuis plusieurs années.

La vanne du «fer à cheval» a été réparée, et pour parer aux éboulements qui se sont produits sous le déchargeoir, le ravin a été canalisé à frais communs avec les Travaux publics.

La Commission cantonale de pêche a obtenu du Département de Justice et Police l'autorisation d'effectuer dans le canal des travaux permettant l'élevage des alevins, entre la Bâtie et les Colombières. Nous craignons que les barrages établis ne donnent lieu à des réclamations des ayants-droits. Nous en laissons la responsabilité aux départements compétents.

Cimetière

La Mairie a chargé, par convention, pour 5 ans, dès le 1^{er} janvier 1931, la Société Générale des Pompes Funèbres, du service des inhumations pour la Commune de Versoix. Outre la redevance annuelle de 200 francs qu'elle paie à la Commune de Versoix, la concessionnaire octroie certaines facilités pour les convois d'indigents.

La Mairie prie les personnes chez lesquelles il survient un décès d'en aviser immédiatement le secrétaire qui fera toutes démarches utiles. Des concessions de tombes ont été accordées ou renouvelées. Elles ont produit 2200 francs.

Bibliothèque

Cette institution alimentée par les dons du Département de l'Instruction publique, une subvention communale de 250 francs et par les dons des particuliers prouve par les chiffres suivants sa vitalité :

3499 livres ont été distribués en 1931 (3339) à 1754 personnes (1663) représentant 159 familles, soit environ le 30 % de la population. Le Département a décidé de doter la Commune d'un abonnement à la *Bibliothèque pour tous* de Lausanne au lieu de faire l'achat définitif de livres. L'essai que nous avons tenté nous-même était concluant ; nous pourrions mettre ainsi un plus grand nombre de livres à la disposition des amateurs de volumes inédits.

Nous remercions M^{lle} la bibliothécaire pour la bonne marche de la Bibliothèque due à son travail dévoué.

Ecoles communales

Statistique au 1^{er} octobre 1931 :

Ecole enfantine.

Classe de Mlle Margot	30 élèves
Mme Fish	23 »

Ecole primaire.

Classe de Mme Mundiger,	1 ^{re}	28 élèves
> Mme Debourgogne	2 ^{me}	24 »
> Mme Bacher	3 ^{me}	32 »
> Mme Dentand	4 ^{me}	31 »
> M. Droz	5 ^{me}	26 »
> M. Ramseyer	6 ^{me}	8 »
> M. Ramseyer	6 ^{me}	8 »

157 élèves

Ecole secondaire.

Classe de M. Ramseyer	23 élèves
-----------------------	-----------

L'école de Chavannes a reçu comme d'habitude les enfants de Sauvener.

Cette année, 6 élèves seulement ont reçu l'hospitalité de nos voisins Vaudois.

Les courses scolaires ont eu pour but : le Salève, le Bouveret, le Mont Pélerin, le Chasseron et la Furka.

Conférences de l'Hiver 1931-1932

6 janvier, <i>Le Lait</i> , film des Laiteries	M. Tanner
13 » <i>L'horlogerie genevoise au XVII^{me} et au XVIII^{me} siècle; les artisans</i>	M. le prof. Babel
20 janvier, <i>La technique du ski</i>	* *
27 » <i>Une heure de diction</i>	Mlle A. Bordier
3 février, <i>La Hollande</i> , film	* *
10 février, <i>Les agents des maladies infectieuses, comment les déceler et les combattre</i>	M. E. Privat
17 février, <i>La montagne fleurie</i>	M. Mazel
24 février, <i>Chez les mangeurs d'hommes</i> , film	* *

Les conférences sont toujours très goûtées. Merci aux aimables conférenciers.

Colonies de vacances

Un groupe de citoyens a eu l'heureuse initiative de fonder à Versoix l'oeuvre des Colonies de vacances. Bien que vivant à la campagne, beaucoup d'enfants ont besoin d'un changement d'air. Le médecin des écoles en signale chaque année un bon nombre; soignés à temps, ces enfants délicats pourraient voir l'avenir avec plus de confiance.

Faut-il envisager la création d'une colonie autonome pour les enfants de Versoix ou se borner à subventionner des séjours à diverses altitudes aux enfants désignés? C'est l'étude à laquelle se livre le Comité.

Le Conseil municipal a adjoint au Comité des conseillers municipaux de chaque parti. Nous tenons bien à ce qu'aucune influence politique ou confessionnelle n'agisse dans cette oeuvre qui doit être celle de toute la population.

Le premier appoint a été apporté par un groupe de jeunes gens qui ont organisé à la Salle de Réunion deux belles soirées littéraires. Le bénéfice de mille francs a été versé intégralement à l'oeuvre, et le Conseil municipal a mis au budget une somme de mille francs également pour cette année. Divers dons nous sont déjà parvenus.

Un appel sera adressé à la Population en temps opportun pour grouper les sommes nécessaires au lancement de l'affaire.

Nous remercions d'ores et déjà toutes les personnes qui sympathiseront avec notre effort.

Voirie

Le service de la voirie a été étendu à un plus grand périmètre. Pour éviter des accidents, la Mairie a appliqué le règlement municipal concernant les immondices et exige rigoureusement l'emploi de poubelles en fer, à l'exclusion de tous autres récipients. Les habitants sont priés de se conformer aux heures désignées d'autre part pour le dépôt des poubelles sur les trottoirs.

Service du feu

L'effectif de la Compagnie est maintenant complet: 7 nouvelles recrues ont suivi un cours d'instruction et ont été équipées.

Deux officiers ont assisté au cours fédéral de Lausanne, du 4 au 9 avril. La Compagnie est intervenue au feu de Mâ-

chefer et au feu de l'immeuble Groux, à la Bécassière. Quelques pompiers ont d'autre part été alarmés pour éteindre un feu dans les bois et pour l'incendie de la Ciblerie du Stand de la Californie, dûs à des herbes sèches.

Un murs s'est écroulé à la ferme d'Ecogia ; les pompiers requis ont entrepris les premiers travaux de protection.

Comme d'habitude, on compte quelques interventions pour des feux de cheminées.

Commission taxatrice

La Commission pour la présente législature est composée de 7 membres :

MM. Jean Ferrier et Jean Favarger, désignés par le Conseil d'Etat.

MM. Ramseyer et Munding, nommés par la Mairie.

MM. Dutoit, Armand Wurst et Piccot, désignés par le Conseil municipal.

La Commission est à la disposition des contribuables pour l'élaboration des déclarations d'impôts.

Secrétariat

Le travail de la Mairie devient de plus en plus absorbant. Versoix s'agrandit ; la population augmente et se renouvelle ; de nouveaux immeubles se construisent et des transformations incessantes ont lieu dans les bâtiments ou les clôtures. A titre d'indication, il a été adressé à la Mairie 54 requêtes en constructions. Des enquêtes ou demandes de renseignements parviennent chaque jour. Le chômage a donné lieu aussi à un travail supplémentaire.

Le secrétaire, bien que déchargé de l'Etat-civil et de diverses fonctions par le Maire, s'est trouvé débordé. Vous avez jugé qu'il devait consacrer un plus grand nombre d'heures à ses fonctions et vous avez décidé d'ouvrir la Mairie de 14 à 19 heures tous les jours. C'est un acheminement vers le secrétariat permanent.

Naturalisations

Malacorda, Bruno-Giovanni, célibataire, Italien, fr. 250.—.
Chapuis, Joseph, marié, Français, fr. 500.—.

Le Conseil a demandé à l'Etat de donner de nouvelles dénominations aux chemins communaux. Pour rappeler le souvenir de magistrats respectés, l'Avenue des Tilleuls a été baptisée *Avenue Adrien Lachenal*, le chemin du Biolay, dont la dénomination était vague, portera dorénavant celle de *Louis Degallier*, enfin la route entre la Poste et le Vieux-Château s'appellera route *César Courvoisier*.

Des écriteaux émaillés ont été placés dans différents chemins.

Circulation

Par délibération du 7 avril 1932, le Conseil a interdit la circulation des voitures, cycles et véhicules à moteur dans les chemins suivants :

Chemin neuf de la Scie, de la route cantonale à la Versoix ;

Ruelle entre la route suisse et la rampe de la Gare ;

Chemin du Cimetière, entre le chemin Louis Degallier et l'avenue Lachenal.

Des écriteaux seront placés aux endroits interdits.

Le Département de Justice et Police prend de son côté des mesures pour régler le stationnement dans la Grand'Rue du Bourg.

Conclusions

Voici, Messieurs, un court aperçu de l'activité de notre Conseil pendant l'exercice écoulé. Nous tenons à vous exprimer à chacun notre reconnaissance pour votre amicale collaboration. Nous tenons surtout à remercier les deux adjoints et tout particulièrement M. Charles Munding, adjoint délégué aux travaux pour le travail intelligent et considérable qu'il fournit depuis plusieurs années.

Le travail de l'administration communale devient une véritable charge. Les lois récentes et particulièrement celles de la fusion compliquent singulièrement notre tâche en nous ôtant beaucoup des compétences des mairies d'autrefois. Les charges communales vont en augmentant avec le développement de notre agglomération et nous avons besoin de toute votre bonne volonté et de l'esprit de concorde du Conseil municipal entier pour mener à chef l'administration de notre chère Commune.

Versoix, 19 mai 1932.

CH. RAMSEYER, maire.

Rapport des vérificateurs des comptes

La Commission des Finances s'est réunie à la Mairie le 10 mai 1932 pour examiner les comptes de l'année 1931. Elle a vérifié les écritures et les a trouvées conformes. Elle a constaté que la comptabilité était parfaitement tenue par le secrétaire de la Mairie, M. Pidoux. Elle propose au Conseil d'accepter les comptes et d'en donner décharge, avec remerciements, à l'Administration.

Le rapporteur : Jean FERRIER.

LE CONSEIL,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1931 présenté par M. le Maire,

Vu le rapport de la Commission de vérification des Comptes :

A l'unanimité,

Arrête :

1. Les comptes de 1931, arrêtés à

Fr. 82,262.15 aux recettes
» 74,562.90 aux dépenses

Excédent des recettes Fr. 7,699.25

sont approuvés.

2. Le Conseil donne décharge à M. le Maire pour sa bonne et prudente gestion et lui exprime, ainsi qu'à ses adjoints ses félicitations et sa gratitude.

Versoir, le 19 avril 1932.

Certifié conforme au procès-verbal :

Ch. MUNDINGER, Adjoint.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
1. Elections municipales	3
2. Recensement cantonal	3
3. Compte des recettes et dépenses pour 1931	4, 5 et 6
4. Compte rendu administratif et financier	7
5. Chemins communaux	8
6. Goudronnage	9
7. Travaux de chômage	10
8. Bâtiments	11
9. Eclairage	12
10. Egoût du Bioiay	12
11. Canal	12
12. Cimetière	13
13. Bibliothèque	13
14. Ecoles communales	14
15. Conférences de l'hiver 1931-1932	14
16. Colonies de vacances	15
17. Voirie	15
18. Service du feu	15
19. Commission taxatrice	16
20. Secrétariat	16
21. Naturalisations	16
22. Circulation	17
23. Conclusions	17
24. Rapport des vérificateurs des comptes	18

LOGIS-PENSION

Le Maire croit devoir rappeler que toute personne qui donne à prix d'argent la **nourriture ou le logement**, même à une personne, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police.

Tout tenancier doit exiger de ses pensionnaires non seulement qu'ils soient en règle avec le bureau des permis de séjour, mais qu'ils soient encore en possession **d'un acte de naissance**.

Tout logeur doit avoir son nom inscrit sur sa porte en lettres grandes et bien apparentes.

FOUILLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation **écrite** de la Mairie.

ÉMOLUMENTS DE MAIRIE

Certificat de vie, 1 fr.

Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.

Légalisation, 1 fr.

Extrait d'acte de naissance, 2 fr.

Extrait d'acte de décès, 2 fr.

Extrait d'acte de mariage, fr. 2.50

SERVICE DU PORT

En vertu du règlement du 10 février 1920, MM. les patrons de barques amenant des marchandises au port de Versoix-Bourg sont tenus, à l'arrivée de chaque barque et avant tout déchargement, de s'annoncer à la Mairie.

ART. 10. — L'accès du mur et de la passerelle de la jetée est formellement interdit aux enfants.

BAINS

Il est interdit de se baigner au Vieux-Port les dimanches après midi.

INHUMATIONS

Il est rappelé que lors de tout décès, il faut s'adresser immédiatement à la Mairie, laquelle se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

Concessionnaire officiel : Pompes funèbres générales S. A., 19, rue du Rhône, Tél. 41.212.